

# École secondaire Grande-Rivière



## Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 26 mars 2012

Local 141 de l'école

19h15 à 21h12

Procès-verbal

Sont présents :

Poste	Nom	Groupe représenté
1-	Marc Brosseau	Président et parent
2-	Nicolas Côté	Parent
3-	Bruno Émond	Parent
4-	Lucie Joyal	Parent
5-	Jacques Lamontagne	Parent
6-	André Maurice	Parent
7-	Richard Paiement	Parent
8-	Nathalie Chrétien	Enseignante
9-	Alain David	Enseignant
10-	Sonia Gagnon	Enseignante
11-	Bianka Lacasse-Lépine	Enseignante
12-	Marie-Claude Labelle	Enseignante
13-	Dominique Demers	Représentante du personnel professionnel
14-	Éric Labonté	Représentant du personnel de soutien

# École secondaire Grande-Rivière

15-	Frédérique Delisle	Représentant de la communauté
16-	Michel Parent	Représentant de la communauté

## Sont également présents à la table du conseil :

	Monsieur Stéphane Lacasse	Directeur
	Nathalie Brassard	Secrétaire

## Sont absents :

1-	Nikita Camuzanye	Représentant des élèves
2-	Samuelle Duplessis	Représentant des élèves
3-	Louise Popowick	Représentante (EHDAA)

## Membres du public

1-	Mario Bourassa	T.E.S.
2-	Hélène Leblanc	Enseignant
3-	Guy Sylvestre	Enseignant


\* La copie de la liste des présences est déposée en annexe I au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

## Ouverture de la séance : 19h15

### 1 - a) Présence et quorum :

Le président, Monsieur Marc Brosseau, ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum. Ouverture de la séance à 19h15.

# École secondaire Grande-Rivière

2-	<b>Question du public :</b>
	N/A
3-	<b>Adoption de l'ordre du jour</b>
044 - CÉ 20120326-01	<p><b>CONSIDÉRANT</b> que Monsieur Brosseau, président et Monsieur Stéphane Lacasse, directeur, ont élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 26 mars 2012;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière;</p>
	
	<p><b>EN CONSÉQUENCE</b>, sur proposition de Monsieur Nicolas Côté et appuyé par Monsieur Jacques Lamontagne, il est résolu à l'unanimité:</p> <p><b>D'ADOPTER</b> l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 26 mars 2012;</p> <p style="padding-left: 40px;">En y apportant les modifications suivantes :</p> <p style="padding-left: 40px;"><b>Au point 7 :</b> Le point 7 a) sera « voyages PEI » Le point 7 b) sera « Projet Place aux jeunes »</p> <p style="padding-left: 40px;"><b>Au point 9, Affaires nouvelles :</b> Ajout du point a) nomination d'un parent, Congrès de la FCPQ.</p>
4-	<b>Adoption du procès-verbal d'une séance ordinaire</b>
044 - CÉ 20120326-02	<p><b>PRÉAMBULE :</b> Monsieur Marc Brosseau s'assure que tous ont reçu une copie du procès-verbal et accorde quelques minutes aux membres pour sa révision. Il s'informe si des corrections sont nécessaires.</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que conformément à l'article 69 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2012 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;</p>

# École secondaire Grande-Rivière



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Nathalie Chrétien et appuyée par Madame Marie-Claude Labelle, il est résolu à l'unanimité :

DE DISPENSER le secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2012;

D'ADOPTER, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2012 du conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière;

En y apportant les modifications suivantes:

À la page 6, au point 7 b), la première phrase du premier paragraphe devra se lire comme suit :

« Cette discussion fait suite à un communiqué de presse émis par la fédération des comités de parents du Québec, à la suite d'une plainte faite par un enseignant concernant l'annonce de la planification de cours d'anglais intensifs à l'intention des élèves de la 6<sup>e</sup> année. »

À la page 7, au 2<sup>e</sup> paragraphe, on devra lire : **Monsieur Stéphane Lacasse** « nous fait part » au lieu de « nous faire par. »

À la page 9, au 4<sup>e</sup> paragraphe, le nom de la Troupe de théâtre devra être orthographié « **Les cent visages** ».

À la page 9, au point e) le paragraphe devra se lire comme suit : « **Madame Joyal nous informe que 7 ou 8 parents membres de l'OPP ont préparé des groupes courriel à l'intention des enseignants et que ce projet est complété.** »

À la page 9, au point g) 3- On devra lire « **sur l'intimidation** » au lieu de « sur de l'intimidation ».

À la page 10, au point 5, on devra « **taux** » au lieu de têt.

# École secondaire Grande-Rivière

5-

## Suivi au procès-verbal

Monsieur Lacasse avait fait parvenir aux membres par courriel le document annexé au cadre budgétaire et recommandant des modifications. Tel que discutés à la séance précédente, Monsieur Lacasse présente le libellé des recommandations relatives aux aspects à modifier:

### *Recommandations :*

*1) Le CÉ de l'école secondaire Grande-Rivière souhaite faire part d'une préoccupation quant aux coûts associés à l'achat de terrains pour les nouvelles écoles. Notre CÉ estime que ces coûts devraient être assumés par une autre instance gouvernementale (municipale ou provinciale). Le CÉ soulève une inquiétude de voir ces frais assumés par les revenus autonomes de l'école.*

*2) Rien n'est prévu dans le cadre budgétaire pour soutenir les projets particuliers des écoles.*

Après consultation, les membres sont en accord et retiennent cette formulation.

6-

## Correspondance

La publication « Le courant » de la commission scolaire est toujours à la disposition des membres.

## 7 a) Voyages PEI.

044 - CÉ  
20120326-03

**PRÉAMBULE** Monsieur Lacasse présente aux membres l'information concernant les différents voyages au Costa Rica offert au PEI et le rapport des campagnes de financement s'y rattachant. Il souhaite l'accord du conseil pour débiter les campagnes de financement en prévision des voyages qui auront lieu l'an prochain.

# École secondaire Grande-Rivière

**CONSIDÉRANT** que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'école Grande-Rivière, le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subvention ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;

**CONSIDÉRANT** que les participants au projet proposent que les campagnes de financement organisées aient comme objectif de permettre la réalisation de voyages culturels ou communautaires en lien avec le développement des aires d'interaction du PEI;

**CONSIDÉRANT** que l'école souscrit à cet objectif;

**CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière, le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur;

**CONSIDÉRANT** que la proposition de Monsieur Stéphane Lacasse, directeur a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1<sup>er</sup> par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Lucie Joyal et appuyée de Madame Dominique Demers, il est résolu à l'unanimité:

**D'APPROUVER** l'objectif proposé par les participants pour organiser des campagnes de financement;

# École secondaire Grande-Rivière

**D'APPROUVER** l'ajout des activités à la programmation des activités proposées par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur, dont une copie est jointe (no : 1) au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

**D'ADOPTER** que soient réclamés aux parents, qui choisiront d'inscrire leur enfant, les frais encourus. Ces frais sont ceux qui seront établis en fonction des sommes amassées lors des campagnes de financement;

**DE MANDATER** Monsieur Stéphane Lacasse, directeur pour faire rapport au conseil des résultats des campagnes de financement;

## 7 b) Projet Place aux Jeunes:

044 - CÉ  
20120326-04

**PRÉAMBULE** Monsieur Mario Bourassa, Madame Hélène Leblanc et Monsieur Guy Sylvestre se joignent à nous pour nous présenter le projet « Place aux Jeunes », voyage d'échange culturel basé sur un engagement de 2 ans. Ils présentent le document d'informations, nous expliquent le fonctionnement du projet, le processus de sélection etc. Ils demandent l'accord des membres pour les règles de fonctionnement du projet et l'organisation des campagnes de financement nécessaires à la réalisation de ce projet.

**CONSIDÉRANT** que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'école Grande-Rivière, le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subvention ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;

**CONSIDÉRANT** que les participants au projet proposent que les campagnes de financement organisées aient comme objectif de permettre la réalisation d'un voyage d'échange avec une école française;

# École secondaire Grande-Rivière

**CONSIDÉRANT** que l'école souscrit à cet objectif;

**CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière, le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur;

**CONSIDÉRANT** que la proposition de Monsieur Stéphane Lacasse, directeur a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1<sup>er</sup> par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Alain David et appuyée de Monsieur André Maurice, il est résolu à l'unanimité:

**D'APPROUVER** l'objectif proposé par les participants pour organiser des campagnes de financement;

**D'APPROUVER** l'ajout des activités à la programmation des activités proposées par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur;

**D'APPROUVER** les règles de fonctionnement du projet Place Aux Jeunes;

**D'ADOPTER** que soient réclamés aux parents, qui choisiront d'inscrire leur enfant, les frais encourus. Ces frais sont ceux qui seront établis en fonction des sommes amassées lors des campagnes de financement;

**DE MANDATER** Monsieur Stéphane Lacasse, directeur pour faire rapport au conseil des résultats des campagnes de financement;



# École secondaire Grande-Rivière

## 7 c) Approuver la programmation des activités proposée par le directeur :

044 - CÉ  
20120326-05

**PRÉAMBULE** Monsieur Stéphane Lacasse présente aux membres le calendrier des nouvelles activités proposées. L'activité #73 (Sporthèque - Formation sportive, 4<sup>e</sup> sec.) sera ajoutée.

**CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière, le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur;

**CONSIDÉRANT** que la proposition de Monsieur Stéphane Lacasse, directeur a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1<sup>er</sup> par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Nathalie Chrétien et appuyée par Madame Marie-Claude Labelle, il est résolu à l'unanimité:

**D'APPROUVER** l'ajout des activités # 53 et 73 à la programmation des activités proposées par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur, dont une copie est jointe (no : 2) au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

**D'ADOPTER** que soient réclamés aux parents, qui choisiront d'inscrire leur enfant, les frais encourus. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités, pour l'année scolaire 2011-2012;

# *École secondaire Grande-Rivière*

# École secondaire Grande-Rivière

## 7 d) Grève étudiante:

À la suite du mouvement de grève étudiante s'étant produite à l'école le 21 mars dernier, Monsieur Lacasse souhaite faire un retour sur la situation et dresser un portrait du déroulement des événements. Il explique aux membres les discussions ayant eu lieu avec les grévistes instigateurs de la manifestation à l'école, concernant les conséquences reliées à l'absence pendant les heures de classe.

Puisque d'autres manifestations pourraient se produire, il souhaite avoir l'accord des membres pour l'application des conséquences données aux élèves, soit des retenues après l'école. Il s'appuie sur la Loi sur l'instruction publique dans l'application de ces conséquences. Les membres appuient cette décision et sont d'avis que la procédure d'encadrement devrait être appliquée au même titre que pour toute autre absence non-justifiée.

Plusieurs parents tiennent à féliciter Monsieur Lacasse pour l'excellente gestion de cet événement.

8 -

## Les rapports et mots des représentants

### a) Rapport du président :

- Le congrès de la FCPQ se tiendra les 1<sup>er</sup> et 2 juin prochain. Le Conseil d'établissement peut payer les frais pour un parent participant. Il fait circuler le feuillet d'information. Les inscriptions devraient se faire ce soir.

### b) Rapport du représentant au comité de parents :

Principaux points de la dernière rencontre :

- Remise du prix Rachel Patry à Richard Choquette. Monsieur Maurice invite les membres à consulter le site de la CSPO.
- Nomination de Madame Rodrigue et Madame Soulard à la direction des écoles primaires du Boisé et St-Paul.
- Les fonds ont été octroyés pour la nouvelle fenestration de notre école.
- Consultation concernant le cadre budgétaire. Discussion sur les locations de locaux.

# École secondaire Grande-Rivière

**c) Rapport du représentant au comité EHDA :**

N/A-

Il est à noter que le procès-verbal de la dernière rencontre du comité est disponible sur le site de la CSPO.

**d) Mot des représentants de la communauté**

- Madame Delisle nous fait part d'une information concernant un concours entrepreneuriat social. Les informations sont disponibles sur le site de la table jeunesse. Mme Delisle pourra faire parvenir le lien à Monsieur Jocelyn Blondin.

- Monsieur Michel Parent que la date limite pour l'inscription au concours littéraire est le 20 avril.

- La date limite d'inscription pour le forum jeunesse du Richelieu international est le 15 avril. Aucune inscription n'a été reçue jusqu'à présent. Monsieur Lacasse fera le suivi avec Dominic Guénette qui est en charge de ce dossier.

- Demain (le 27 mars) se tiendra le souper de la Francophonie du Club Richelieu, au Café 129, secteur Aylmer. Monsieur Parent lance l'invitation à tous.

**e) Mot de la représentante de l'OPP**

Il n'y a pas eu d'autre rencontre du comité depuis la dernière séance. Les membres seraient prêts à mettre sur pied un projet, d'ici la fin de l'année ou débiter quelque chose pour l'an prochain. Madame Joyal invite les membres à proposer leurs idées à Monsieur Lacasse.

**f) Mot des représentants des élèves**

N/A

**g) Rapport du directeur**

1- L'école a eu droit à des séances de clavardage avec Julie Payette, le tout en collaboration avec l'ambassade Américaine. Cette activité était organisée pour des élèves de 1<sup>re</sup> secondaire accompagnés de leurs enseignants. Des prix ont été remis aux élèves et à l'école.

2- Le sondage sur le sentiment de sécurité est presque terminé. Les résultats devraient être disponibles pour la prochaine séance.

3- Les classes régulières se termineront le 8 juin prochain. La période d'examen se déroulera du 11 au 22 juin.

# École secondaire Grande-Rivière

4- Les cours d'été aura lieu à l'École secondaire Delisle cette année, les 3 dernières semaines de juillet.

5- Le contrat d'opération de la cafétéria arrive à échéance. Une consultation sera faite auprès du conseil des élèves. Des appel d'offres seront également faits en fonction des recommandations du conseil.

6- Une formation code blanc (tireur actif), pour tout le personnel de l'école, se déroulera pendant la journée pédagogique du 7 mai prochain.

7- Expo-sciences : Notre école avait 4 équipes participantes. 3 équipes se sont mérité un prix : 250\$ Fariel Rhamani, 200\$ Josiane Allard et Sophie Paquette, 100\$ Arielle Girard. Félicitations!

8- Tel que précisé par Monsieur Maurice, Le contrat a été accordé pour la nouvelle fenestration.

9-

## Affaires nouvelles:

### Congrès FCPQ

La séance étant terminée, Monsieur Maurice est désigné pour représenter le CE au congrès. Les coûts seront payés par le CE au besoin, Monsieur Maurice ayant déjà proposé de participer au congrès dans le cadre de ses fonctions au Comité de Parents.

10-

## Levée de la séance : 21 h 12



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Bruno Emond et appuyé par Monsieur André Maurice, il est résolu à l'unanimité :

**DE LEVER** l'assemblée de la séance ordinaire à 21h12.

Adopté le

\_\_\_\_\_  
Monsieur Marc Brosseau, président

\_\_\_\_\_  
Monsieur Stéphane Lacasse, directeur

\_\_\_\_\_  
Date

# École secondaire Grande-Rivière

Item à l'ordre Du jour	No de l'annexe	Sujet de l'annexe
1-a	I	Liste des présences

Document en pièce jointe
1 - Campagne de financement Costa Rica
2 - Programmation des activités